

## Programme du cours - Loi et obligation (LO)

Des modifications peuvent être apportées au programme du cours en fonction des conditions situationnelles et du personnel.

SCHWEIZER SCHNEESPORT  
BERUFS- UND SCHULVERBAND



07:00

08:00

09:00

### Ouverture du cours

Informations sur le cours, déroulement et objectifs

10:00

### Théorie

- Système juridique suisse
- Lois et ordonnances
- Loi sur les sports à risque
- Règles (FIS, SKUS, Ridersystem, etc.)

11:00

12:00

### Pause de midi

13:00

### Théorie

- Droits et obligations
- Protection des clients
- Droit de la responsabilité civile

14:00

15:00

### Workshop

- Thème adapté au cours et aux participants

16:00

17:00

### Fin du cours

- Info formation / effort
- sondage en ligne

18:00

19:00